



# Répondre aux consultations (marchés publics) **FDI HABITAT**

# S O M M A I R E

**1 - Qu'est ce qu'un marché public ?**

**2 - Booster mon entreprise avec les marchés publics !**

**3 - Où trouver nos dossiers de consultation ?**

**4 – Comment déposer mon dossier ?**

**5 – Préparer mon dossier de candidature**

**6 - Le dossier d'offre**

**7 - Dossier prêt ? En êtes vous sur ?**

**8 - A propos de la signature électronique**

**9 - Et après ?**

**10 - Lexique**

**11 - Foire aux questions**

# Qu'est ce qu'un marché public ?

**Un marché public est :**

- ❖ **Un contrat conclu à titre onéreux : les cocontractants se mettent d'accord sur l'objet du marché et son prix**
- ❖ **Un contrat passé avec un ou plusieurs opérateurs économiques**
- ❖ **Un contrat passé par un acheteur afin de répondre à ses besoins en matières de travaux, fournitures ou services**

**Ses grands principes sont :**

- ❖ **Liberté d'accès à la commande publique**
- ❖ **Egalité de traitements des candidats**
- ❖ **Transparence des procédures**

La réglementation impose de respecter des procédures de passation en fonction du montant des achats envisagés

Selon le montant estimé des prestations attendues, il existe plusieurs types de procédures dont les plus utilisées sont :

- Le concours ;
- La procédure adaptée ;
- L'appel d'offres ouvert.

Et bien d'autres encore !



*Lorsque vous présentez une offre, vérifiez quelle procédure a été utilisée par l'acheteur. Par exemple en appel d'offres, la négociation est interdite, remettez donc dès le début votre meilleure offre technique et financière !*

# Booster mon entreprise avec les marchés publics !

## Croissance et sécurité économique

En devenant fournisseur potentiel de FDI Habitat non seulement  **votre carnet de commande s'allonge**, mais vous pouvez gérer votre comptabilité en planifiant vos rentrées d'argent sur plusieurs mois, voire plusieurs années. **Vous avez la garantie d'être payé dans un délais maximum de 45 jours !**

## Notoriété et crédibilité

Décrocher un marché public est également un moyen très sûr de faire connaître le nom de votre entreprise. Vous devenez ainsi fournisseur d'un client reconnu, ce qui vous fournit une très bonne référence et accroît votre crédibilité auprès de vos futurs partenaires.

## Grande variété de secteurs d'activité

Les marchés lancés par FDI Habitat concernent de nombreux secteurs d'activités, ce qui vous permet de trouver des marchés adaptés à votre entreprise.

## Démarches simplifiées

Les lourdeurs administratives rencontrées pour répondre aux marchés publics vous font peur ? Il est vrai que cela demandera un réel investissement de votre part. Cependant, il existe des dispositifs qui **facilitent votre candidature** : la **dématérialisation**, les outils d'aide à la signature électronique, la possibilité de contacter FDI Habitat via une plateforme dédiée pour poser vos questions etc.

## Union de plusieurs entreprises

Si vous considérez que votre société est trop petite pour le marché, vous avez la possibilité de **constituer un groupement d'entreprises** et d'y répondre à plusieurs.

[vous pouvez demander des renseignements auprès de la CAPEB, FFB...]

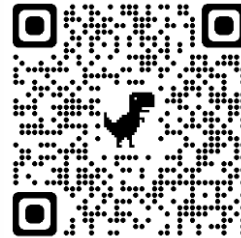
# Où retrouver nos dossiers de consultation ?

Sur notre site  
Rubrique « Nos consultations »



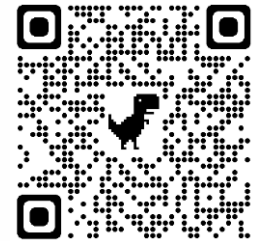
[FDI Habitat](#) 

Sur le site du Midi Libre  
Rubrique « Annonces » puis « Marchés publics »



[Midi Libre](#) 

Sur la plateforme dédiée  
AWS-Achat



[AWS Achat](#) 



Créez vos alertes **GRATUITEMENT** sur le site du Midi Libre et sur AWS-Achat !



# Comment déposer mon dossier ?

Le dépôt des candidatures et des offres se fait de façon dématérialisée. Ce qui signifie un dépôt électronique sur notre profil acheteur.

1

Depuis la page d'accueil, taper FDI Habitat comme mot clé puis cliquer sur « Rechercher »

2

Cliquer sur la consultation qui vous intéresse puis sur « DCE »

3

Identifiez-vous et déposer votre offre !



Il est recommandé de déposer son offre 48h avant la date limite de remise des plis.  
Vous n'avez pas encore de compte AWS Achat ? Créez le gratuitement en quelques minutes !

# Préparer son dossier de candidature ?

**Pour chaque consultation à laquelle vous participerez, il vous sera demandé des renseignements qui ont pour objectif de permettre à FDI Habitat de vérifier vos capacités techniques (moyens humains et matériels), professionnelles (savoir-faire) et financières.**

- Pour les marchés de travaux, vous pouvez signaler les prestations exécutées au cours des 5 dernières années. Pour les fournitures et les services, l'antériorité est de 3 ans.



*Mettez en valeur vos références les plus significatives.  
Pensez à mettre à jour régulièrement la liste de vos références.*

- Présentation de l'entreprise :
  - Chiffre d'affaire des trois dernières années ;
  - Liste des moyens techniques ;
  - Liste des moyens humains des 3 dernières années ;
  - Certificat de qualification obtenus.



*Mettez à jour la présentation de votre société au moins une fois par an.*

- Les formulaires :
  - DC1 = Lettre de candidature ;
  - DC2 = Déclaration du candidat ;

Les formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :  
[www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)



*Les formulaires peuvent être pré-remplis puis personnalisés pour une consultation particulière.*

# Le dossier d'offre

Dans chacun de nos dossiers de consultation, vous retrouverez le Règlement de Consultation (RC) qui vous indiquera la liste des documents à remettre.

La liste peut varier mais, de façon générale, les pièces demandées sont :

- L'Acte d'Engagement (AE) ;
- Le mémoire technique (ou trame du mémoire technique) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- L'attestation sur l'honneur d'acceptation des pièces écrites (En annexe 4 de nos RC) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).



*Pensez à bien adapter votre mémoire technique au marché pour lequel vous déposez votre offre !*



*L'Acte d'Engagement et le mémoire technique ne sont pas régularisables s'ils sont absents !  
Sur l'AE, les champs à remplir obligatoirement sont signalés par un astérisque.*





# A propos de la signature électronique

Dans la continuité de la dématérialisation des marchés et afin de faciliter les étapes clés de la procédure, la signature électronique des offres est obligatoire

## Les informations à connaître :

- ❖ Les prix d'un certificat de signature électronique varient généralement entre 80 et 300 euros HT, selon la durée du certificat et les modalités de remise du certificat (délivrance).
- ❖ La durée de validité des certificats peut aller jusqu'à cinq ans.
- ❖ Les certificats de signature doivent être conformes à la norme eIDAS de niveau « Qualifié ».

## Les avantages :



Allègement des tâches administratives et simplification de l'archivage



Economie d'affranchissement avec envoi du document par e-mail



Gain de temps grâce à l'optimisation des délais de signature



Possibilité de faire signer sur de multiples supports, n'importe où



Démarche éco-citoyenne grâce à la signature du document sans l'imprimer



Processus en ligne fiable, sécurisé et traçable

## Quels prestataires choisir ?

Afin d'obtenir un certificat de signature électronique, vous pouvez vous rapprocher de différents prestataires tels que :

DocuSign

yousign

universign

Adobe Sign



*FDI Habitat n'impose pas de prestataire particulier. Il s'agit d'une liste non exhaustive, il en existe d'autres ... Son délai d'obtention est de 8 à 15 jours !*

# Et- après ?

Une fois votre dossier déposé voici les étapes clés menées par notre Pôle Commande Publique :



Pensez à transmettre une adresse mail valide d'une boîte consultée régulièrement.



A l'issue de l'analyse, FDI Habitat choisira **l'offre économiquement la plus avantageuse** en fonction des critères de jugement des offres figurant dans le Règlement de Consultation et dans l'avis d'appel public à la concurrence.



*Même si le Règlement de Consultation prévoit des négociations, elles ne sont pas Obligatoires. Remettez dès le départ votre meilleure offre technique et financière.*

Les candidats dont l'offre est retenue devront déposer les documents suivants sur la plateforme [E-Attestation](#) :

- Attestation de vigilance 6 mois (URSAFF) ;
- Justificatif d'immatriculation ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ;
- Attestation de régularité fiscale ;
- Attestation PROBTP ;
- Certificat Congés Payés Chômage Intempéries BTP (si soumise) ;
- Attestation d'assurance décennale (si soumise) ;
- Attestation d'assurance RC Pro ;
- Coordonnées bancaires.

Les candidats dont l'offre n'a pas été retenue sont informés par courrier via la plateforme AWS. Ce courrier indique le nom de l'entreprise retenue, sa note ainsi que le montant de son offre.

TERMES	DEFINITIONS
MARCHES	Contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.
ACCORD-CADRE (AC)	Contrats conclus par un ou plusieurs acheteurs avec un ou plusieurs opérateurs économiques ayant pour objet d'établir les règles relatives aux bons de commande à émettre ou les termes régissant les marchés subséquents à passer.
TRANCHE OPTIONNELLE (TO)	Ensemble de prestations, prévues dans le marché, dont l'exécution est soumise à un aléa. Les prestations de la tranche optionnelle ne pourront s'exécuter qu'après une décision du pouvoir adjudicateur.
BON DE COMMANDE (BDC)	Modalité d'exécution d'un accord-cadre qui ne donne lieu à aucune négociation ni remise en concurrence et utilisé lorsque l'ensemble des termes du marché public auront pu être précisés.
MONO-ATTRIBUTAIRE	Se dit d'un accord-cadre pour lequel un seul titulaire est retenu.
MULTI-ATTRIBUTAIRE	Se dit d'un accord cadre pour lequel plusieurs titulaires sont retenus. L'accord cadre fixe les conditions d'émission des bons de commande auprès des différents attributaires ou les conditions de leur remise en concurrence.

TERMES	DEFINITIONS
CANDIDAT	Opérateur économique demandant à participer ou étant invité à participer à une procédure de passation d'un marché public. Le simple fait de retirer le DCE transforme l'opérateur économique en candidat.
TITULAIRE	C'est opérateur économique cocontractant de l'acheteur (marché signé et notifié).
DEMATERIALISATION DES PROCEDURES	Échanges électroniques entre l'acheteur et les opérateurs économiques.
PROFIL ACHETEUR	Nom donné à un ensemble de moyens informatiques comprenant le portail et l'application logicielle de gestion des procédures de passation dématérialisées des marchés publics.
DOCUMENT UNIQUE DE MARCHES EUROPEEN (DUME)	C'est un service dématérialisé qui, à l'instar des formulaires de marchés publics ou du programme « Marché Public Simplifié » (MPS) permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection d'une candidature et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.
VARIANTES	Les variantes constituent des modifications, à l'initiative des candidats ou proposées par l'acheteur, de spécifications prévues dans les documents de la consultation (solution de base). Les informations relatives aux variantes figurent dans le RC.
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	Dossier transmis au candidat par l'acheteur qui comporte les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché. Ensemble des documents élaborés par l'acheteur public destiné aux entreprises intéressées par le marché et dans lesquels elles doivent trouver les éléments utiles pour l'élaboration de leurs candidatures et de leurs offres.



TERMES	DEFINITIONS
<b>REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)</b>	Document comprenant l'ensemble des règles qui régissent la mise en concurrence des opérateurs économiques.
<b>ACTE D'ENGAGEMENT (AE)</b>	L'acte d'engagement est la pièce constitutive du marché public dans laquelle il établit son offre et s'engage à se conformer aux clauses du cahier des charges et à respecter le prix proposé.
<b>BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)</b>	Document contractuel précisant les prix applicables à chaque élément d'ouvrage ou aux unités de produits ou de services prévus qui sont décrites dans les documents du marché. Le BPU est principalement utilisé dans les accords-cadres à bons de commandes. Le BPU fait partie du dossier de consultation ; il est porté en annexe de l'acte d'engagement.
<b>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)</b>	Document contractuel regroupant l'ensemble des stipulations d'ordre juridiques et financières régissant l'exécution du marché, telles que les conditions de règlement, de financement, les éventuelles garanties, les conditions de livraison, les pénalités, les délais d'exécution, les modalités de vérifications, etc.
<b>CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)</b>	Document contractuel regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique régissant le marché. Il peut en outre comporter des plans, notices techniques, schémas. Le CCTP peut faire référence à des normes ou documents généraux sans forcément les reproduire.
<b>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES (CCAG)</b>	Recueils de clauses rédigées par le ministère chargé de l'Economie et approuvées par arrêté. Ils fixent les stipulations contractuelles d'ordre juridique et financier applicables à toutes les prestations d'une même nature ou d'un même secteur d'activité, palliant l'absence de stipulation du CCAP pour les marchés qui y font référence.

TERMES	DEFINITIONS
MÉMOIRE TECHNIQUE (MT)	Document contractuel rédigé par le candidat contenant la réponse technique aux besoins de l'acheteur.
DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)	Document, en principe non contractuel, utilisé dans les marchés à prix unitaires destiné à permettre la comparaison des prix. Il s'agit d'une simulation portant sur les principaux produits ou postes de coûts représentatifs du marché, effectuant la somme des quantités estimées par les prix unitaires. Les quantités portées au devis estimatif sont des quantités fictives permettant d'avoir une base factuelle pour le jugement des offres.
DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)	Document décomposant les éléments du prix forfaitaire de la prestation à réaliser, définissant les quantités et les éléments à chiffrer par les entreprises. La DPGF est une pièce constitutive du dossier de consultation, par principe non contractuelle, sauf mention expresse contraire du marché.
CAPACITE TECHNIQUE	Moyens matériels (notamment l'outillage) et humains (effectifs), dont dispose le candidat. Elles sont appréciées quantitativement et qualitativement
CAPACITE FINANCIERE	Capacités permettant au candidat de mener à bien le marché.
ATTRIBUTION	Décision par laquelle l'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse.

TERMES	DEFINITIONS
NOTIFICATION	Envoi d'une copie du marché ou de l'accord-cadre signé au titulaire. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire.
DUREE	Période de validité du contrat durant laquelle le titulaire exécute les prestations, réalise les travaux ou livre les fournitures objet du marché.
DELAI D'EXECUTION	Délai dont dispose le titulaire pour effectuer les prestations
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)	Procédure de mise en concurrence dont les règles sont fixées par le pouvoir adjudicateur. Au cours de cette procédure simplifiée, des négociations peuvent être autorisées.
OPTION	L'option correspond à une prestation susceptible de s'ajouter, sans remise en concurrence, si elle est prévue dans le marché initial. L'option est à l'initiative de l'acheteur uniquement.

# Foire aux questions (F.A.Q)

## ➤ **Quand y a-t-il un marché public ?**

Il y a marché public si un pouvoir public ou privé, assujéti à la Réglementation relative à la Commande Publique, passe un contrat avec un opérateur économique portant sur l'acquisition de constructions, de fournitures ou de services, moyennant une rétribution financière.

## ➤ **Tous les marchés sont-ils soumis à la Commande Publique ?**

C'est le montant estimé du besoin qui détermine si un achat sera ou non mis en concurrence. Si le montant est inférieur à 40 000€ HT, il n'y a pas d'obligation de mise en concurrence.

## ➤ **Les marchés sont-ils obligatoirement passés sur appel d'offres ?**

Non, la procédure choisie pour la conclusion des marchés dépend du montant estimé du besoin. Sous le seuil des procédures formalisées, la procédure choisie sera le plus souvent le MAPA.

## ➤ **Où trouver les avis de marchés publics ?**

Les avis d'appel public à la concurrence de FDI Habitat sont tous publiés sur les supports dédiés. Pour les retrouver facilement, se reporter à la rubrique [« Où trouver nos dossiers de consultation ? »](#)

## ➤ **Une inscription est-elle obligatoire pour pouvoir obtenir un dossier de consultation des entreprises (DCE) ?**

Non, les DCE sont téléchargeables gratuitement et intégralement sans identification préalable. Toutefois, l'inscription sur le profil acheteur de FDI Habitat est fortement conseillée car elle permet d'être alerté sur les modifications du dossier et sur les réponses apportées par le Pôle Commande Publique aux questions posées par les opérateurs.

➤ **Suis-je obligé de me rendre à la visite des lieux ?**

Si elle a été rendue obligatoire par le RC, oui. En effet, dans certaines circonstances, il s'avère indispensable de prendre connaissance de l'environnement dans lequel s'exécuteront les prestations afin que toutes les contraintes puissent être prises en compte dans l'offre. Dans ce cas, l'absence de visite des lieux pourra entraîner le rejet de l'offre.

➤ **À quoi sert le dossier de candidature ?**

Il permet à FDI Habitat de vérifier les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats.

➤ **À quel moment dois-je déposer mon offre ?**

L'offre doit être réceptionnée sur le profil acheteur de FDI Habitat avant la date limite fixée dans le RC et la publicité. C'est l'heure de réception et non d'envoi qui est prise en compte. N'attendez pas le dernier moment pour transmettre votre offre, le délai de téléchargement pouvant être plus ou moins long en fonction de la taille des documents envoyés. L'offre restera cryptée et sous séquestre tant que la date et l'heure limite ne seront pas atteints. Jusqu'à ce moment, FDI Habitat ne pourra pas en prendre connaissance.

➤ **Puis-je modifier mon offre ?**

Oui, jusqu'à la date et l'heure limites de remise des offres. Seul le dernier pli déposé sera pris en compte. Veillez dans ce cas à retransmettre l'intégralité des documents, les anciens plis déposés étant rendus inaccessibles par le dépôt d'une nouvelle offre.



➤ **De quelle manière le pouvoir adjudicateur communique-t-il avec les candidats ?**

Quel que soit le stade de la procédure, les communications entre FDI Habitat et le candidat seront dématérialisées :

- Pendant la mise en concurrence, les candidats peuvent poser des questions directement sur la plateforme AWS. Le Pôle de la Commande Publique de FDI Habitat répondra sur cet espace afin que les informations transmises soient visibles de tous.
- Dans certains cas, FDI Habitat peut être amenée à communiquer directement avec un ou plusieurs candidats (demandes de précision, négociation, information sur le rejet de l'offre, information du candidat retenu...). Le candidat est informé par la plateforme via un courriel de la mise à disposition du courrier. Le courrier doit être retiré sur la plateforme et la réponse apportée sur ce même espace.

➤ **Peut-on annuler une procédure à la suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence ?**

Oui, dans certains cas pour motif d'intérêt général, motif d'ordre juridique ou économique.

➤ **Je suis retenu comme attributaire du marché, puis-je refuser d'exécuter la prestation ?**

Non. Dans le cas où une entreprise a été déclarée attributaire d'un marché mais se désiste avant la notification du marché, FDI Habitat sera contraint de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence. Elle peut accepter le désistement mais se trouve alors en droit de demander réparation pour le préjudice subi à l'entreprise retenue initialement, notamment si le prix du marché passé ultérieurement est d'un montant supérieur à celui qui devait être normalement exécuté.

The background features several abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue. On the left, there is a large, dark blue shape with a rounded top and a curved bottom, containing several concentric, lighter blue lines that create a sense of depth and movement. To its right, there is a lighter blue, rounded rectangular shape. Further right, there is a white, rounded rectangular shape that serves as a backdrop for the text. The overall composition is clean and modern, with a focus on geometric forms and a color palette of blues and white.

**MERCI**

NOTRE PASSION, L'EXIGENCE IMMOBILIÈRE